



DANS CE NUMÉRO :

Édito	1
Édito suite	2
Budget 2020 Taxes Locales	3
Chantiers	4
Baignade interdite	4
Infos écoles	5
Stop aux déchets sauvages	5
État civil	6
Commissions com- munes	7
Infos diverses	8

À peste, fame et bello, libera nos domine

(« de la peste, de la famine, de la guerre libère nous seigneur » litanie populaire dans les campagnes)

Qui aurait pensé qu'en ce début du XXIème siècle, que nous devrions comme nos ancêtres invoquer l'intervention divine pour nous épargner la COVID 19 ? Nos gouvernants pris de court se sont trouvés vite démunis face à ce fléau mondial qui en peu de temps a conquis notre planète. Notre pays soi-disant performant technologiquement, à la pointe du progrès scientifique se trouve, grâce à la mondialisation à la merci d'un pays appelé l'usine du monde, la Chine. Pieds et poings liés pour subvenir à la sécurité de ses citoyens. La sixième puissance économique du monde qu'est la France est un colosse aux pieds d'argile.

J'emprunte volontiers cette citation de Sir Winston Churchill, qui colle parfaitement à cette actualité, qui lors de la Bataille d'Angleterre de l'été 1940 avait dit en parlant de la poignée de pilotes de la

RAF : « *Never was so much owed by so many to so few* » soit : « *Jamais ne fut si grande dette d'un si grand nombre, envers un si petit* ».

Et bien dans cette guerre contre la Covid 19 en 2020, nous n'avons dû autant à si peu. Je veux parler de nos services de santé, nos blouses blanches, qui font notre admiration et dont notre reconnaissance est immense. Avec si peu, ils ont fait et font toujours des miracles. Soyons fiers d'eux, ils le méritent amplement.

Nous pensions qu'au XXIème siècle, nous en aurions terminé avec les épidémies, heureusement l'histoire est là pour nous rappeler à plus d'humilité. Une autre pandémie, la peste, fut la compagne de route de nos ancêtres tout au long de notre histoire.

Au moment où je rédige cet éditorial l'Etat

d'Urgence Sanitaire vient d'être levé.

Après 55 jours d'un confinement difficile à vivre, nous avons repris une vie à peu près normale malgré que déconfinement ne rime pas avec la fin de la COVID 19. Il nous faut continuer à appliquer les gestes barrières, utiliser le gel hydro alcoolique et bien sûr porter désormais le masque dans tous les lieux clos.

Je remercie les conseillers anciens et nouveaux, ainsi que le personnel communal, pour leur implication au niveau local dans la gestion quotidienne de cette crise inédite.

Je veux aussi remercier nos commerçants et nos producteurs locaux qui se sont adaptés pour subvenir aux besoins de la population durant toute cette période, rendant ainsi un grand service pour pourvoir à nos besoins essentiels de la vie courante.

Suite page 2

Aujourd'hui, face à la crise économique qui s'annonce, il faut continuer à faire vivre cette proximité qui n'est pas là que pour les coups durs. J'ai pu constater d'ailleurs à cette occasion, dès le début de la crise, combien nombre d'entre vous a témoigné de cette solidarité et de ce volontarisme qui sont le ciment de notre commune. Je vous en remercie sincèrement et chaleureusement. Notre histoire le montre : c'est lors des événements majeurs les plus critiques pour notre République, que se révèlent à la fois le meilleur et le pire chez l'être humain. Ensemble, unis et solidaires, n'a émergé de cette crise sanitaire que le meilleur à Mouchan.

2020 est l'année du Général de Gaulle, 80^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin 1940,

50^{ème} anniversaire de son décès le 10 novembre 1970 et enfin le 130^{ème} anniversaire de sa naissance en 1890. Les mesures sanitaires toujours en vigueur, n'ont pas permis ces hommages à Mouchan, si la situation le permet nous profiterons de la cérémonie du 11 novembre pour honorer le héros de la Résistance que fut Charles de Gaulle.

Je tiens aussi à vous remercier de nous avoir reconduit pour un nouveau mandat en nous renouvelant une large confiance.

Avec « Mouchan en Ténarèze, continuons ensemble », se sont des hommes et des femmes désireux de s'investir localement pour les six ans à venir.

Le samedi 23 mai 2020, le nouveau conseil a pu siéger,

non pas dans la salle du conseil municipal, lieu habituel du travail des élus, mais à la salle polyvalente.

Salle, qui va rester pour quelques temps le lieu où va s'exercer la démocratie.

Vous trouverez dans les pages suivantes la composition du conseil et des différentes commissions.

Tous ensemble, désormais, soyons prêts, par l'oubli des futilités de la vie courante, à relever l'immense défi du rebond qui nous conduira, j'en suis certain, sur le chemin d'une vie plus solidaire, moins individualiste, mais certainement très différente.

Bel été à tous, dans ce Gers où il fait bien et bon vivre.

Christian Touhé-Rumeau,
Maire de Mouchan
et son équipe municipale

ASSOCIATIONS

Covid 19 : les associations mouchanaises n'ont pas pu organiser les manifestations prévues. Elles restent en attente de la suite des événements (directives gouvernementales et ouverture au public de la salle polyvalente, ce qui n'est pas encore d'actualité)

Société de chasse :

Notre assemblée générale aura lieu le 8 Aout 2020.

« L'organisation de la venue des vendéens le 5 et 6 novembre 2020, sera-t-elle possible ?? ». Yves LASSUS

Bercail Mouchanais :

« Force est de constater qu'il nous faut attendre avant de re-

mettre le couvert pour une petite fête, les prévisions sont impossibles. Des petits projets sont envisageables pour entretenir le lien comme les marches, ou une balade en vélo sur la voie verte avec un pique-nique sympathique. Restons optimistes ! » .

J.Pierre COUTANT

Circulation : Sens interdit à l'école

Depuis la réfection du fossé qui longe l'école, la mairie a mis en place une barrière de protection en bois et végétalisée la plate bande.

Afin de rendre cette partie de la rue Olympe de Gouges

plus sûre , nous avons décidé de la rendre à sens unique tout le long du fossé . Seuls les véhicules venant de la route de Vic Fezensac peuvent l'emprunter. Le bus qui assure le transport scolaire y passe deux fois par jour.

Compte tenu de son étroitesse, le chauffeur doit manœuvrer prudemment.

Pour la sécurité de tous et des enfants, respectez la signalisation et roulez doucement.

Budget 2020

ARTICLES	DEPENSES	PREVISIONS	ARTICLES	RECETTES	PREVISIONS
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
11	Charges à caractère général	72 600,00			
12	Charges de personnel	109 500,00	70	Produit des services du domaine	30 018,64
14	Atténuation de produits	38 500,00	73	Impôts et taxes	161 955,00
65	Autres charges de gestion	62 930,00	74	Dotations et participations	145 774,00
66	Charges financières	2 800,00	75	Autre produit de gestion	12 000 ,00
021	Dépenses imprévues	5 000 ,00	77	Produits exceptionnels	2 830 ,00
023	Virement à la section investissement	97 320,00	002	Excédent reporté	36 032,36
TOTAL		388 650,00	TOTAL		388 650,00
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
001	Résultat reporté	102 781,98	1068	excédent	106 711,98
	Reste à réaliser	3 930,00		Reste à réaliser	
16	Emprunts et dettes	46 939,02	021	Virement section fonctionnement	97 320,00
20	Etudes	25 000,00			
21	Immobilisations corporelles	43 810,00	10	Dotations et fonds divers	14 465,02
	DEPENSES REELLES	119 679,02	13	Subvention (région Occitanie)	6 629,00
			16	Emprunts et dettes	31 500,00
23	Immobilisations corporelles en cours	24 165,00			
020	Dépenses imprévues	10 000,00			
TOTAL		256 626,00	TOTAL		256 626,00

TAXES LOCALES : TAUX ET RECETTES



Cette année encore il n'y aura pas de modification des taux des taxes locales pour la commune et la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Taxe d'habitation : le taux est bloqué par la réforme à 14,65%

Taxe sur le foncier bâti : 235 800 X 26,53% = 62 558 €

Taxe sur le foncier non bâti : 40 800 X 96,14 % = 39 225 €

Total attendu : 101 783 €

projet : salle polyvalente

CONSEIL
ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT

Caue :
service départemental de conseil
en architecture

Modifier l'arrière de la salle côté scène pour permettre un accès vers l'espace platane. Il faut mettre en avant la beauté du lieu et inviter grâce à cette « ouverture », le public à investir l'endroit et à profiter des aménagements futurs de l'aire de pique-nique et de loisirs.

La cuisine de la salle sera

transformée en point traiteur, afin de la rendre plus pratique et plus conviviale.

Création d'un potager et/ou d'un verger pour permettre à nos enfants d'être plus proches de la nature et de ses fruits.

La commune de Mouchan ayant fait l'acqui-

sition de la grange face à la cuisine, il est prévu également d'en faire une salle des associations. Il faudra repenser les aires de parking.

Améliorer la qualité de vie, en respectant l'environnement, nos espaces naturels, favoriser l'échange et agir au mieux pour tous, restent nos priorités.

Les chantiers dans la commune

Les chantiers pour 2020

- Création d'une salle supplémentaire sous le préau de l'école
- Rénovation du porche à l'entrée du vieux cimetière (4148,40 € HT)
- Création d'une place PMR (personne à mobilité réduite) au cimetière et goudronnage des deux entrées du cimetière et celle de l'aire de collecte des ordures (8292 € HT)
- Achat d'un nouveau drapeau pour les anciens combattants
- Remplacement de la chaudière de la cantine scolaire
- Mise en place

d'un collecteur eau de pluie devant la petite entrée de l'église (2855 € HT)

- Les armoiries ont été déposées aux archives départementales
- Réflexion sur les incivilités et le vandalisme, faut-il envisager de s'équiper en moyen de surveillance?

LA BAIGNADE EST INTERDITE A L'OSSE

Arrêté AR2020-019 qui interdit la baignade dans la rivière de l'Osse sur la commune de Mouchan. Nous constatons que quelques personnes vont se baigner à l'Osse au niveau de la digue. Les bords de la rivière

ne sont pas sécurisés, il y a un risque fort de blessures ou de noyade. Monsieur le maire a pris cette interdiction car la rivière ne peut être surveillée et certaines zones sont dangereuses. Il est de la responsabilité

des parents de veiller à ce que leurs enfants n'aillent pas se baigner à la digue et aux adultes de respecter l'interdiction. Des panneaux seront apposés dans les zones propices à la baignade.

Projet
d'aménagement du
préau de l'école



La digue



en bref pour la rentrée scolaire

Ecole maternelle de Cassaigne

21 élèves : 6 GS ; 8 MS ; 6 PS et 1 TPS. (20 comptabilisés) et l'éventualité de 2 TPS (toute petite section) en janvier.

Le projet départemental artistique et culturel en lien avec la mairie et l'inspection académique « Quelle histoire dans mon village ? », avec les sites repérés et une information par téléphone au moyen de lecture QR Code continue. Les lieux sont repérés, les productions plastiques exécutées.

Il reste à finaliser l'enregistrement des voix pour le « sentier promenade interactif » dans le village avec une inauguration cet été peut-être.

Ecole primaire de Mouchan

34 élèves : 8 CP, 8 CE1, 6 CE2, 7 CM1, 5 CM2.

La sortie à Arreau n'ayant pas eu lieu, l'argent sera affecté à d'autres projets éducatifs.

Des travaux sont prévus dans le préau situé du côté de l'en-

trée de l'école : il s'agit de créer une nouvelle salle qui pourra accueillir les élèves pour les activités des NAP, les ateliers d'arts visuels ou salle de cours.



Fin d'école pour les CM2

DECHETS SAUVAGES : STOP

OBLIGATION DE PORTER LES DECHETS ENCOMBRANTS A LA DECHETTERIE



Nous participons tous aux dépenses liées aux incivilités, soyons respectueux.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Les dispositions du code pénal et de l'environnement répriment ces incivilités :

- le dépôt sauvage en méconnaissance des prescriptions imposées est une contravention de 2ème classe (35 €)

- art. R.632-1.

- le dépôt sauvage en un lieu public ou privé d'objet de quelque nature est une contravention de 3ème classe (68 €)
- art. R.633-6.

- le dépôt sauvage spécifiquement accompli à l'aide d'un véhicule, notamment les encombrants, est une contravention de 5ème classe pouvant aller jusqu'à 1500 €, exposant le

contrevenant à la confiscation de son véhicule.

La propreté du territoire est l'affaire de tous. La majorité de nos concitoyens en est consciente et agit dans ce sens. Mais l'irresponsabilité de certains ne doit pas être acceptée car elle représente un coût pour la collectivité.

Qui accepterait de trouver devant sa porte tant de déchets sans rien dire ou rien faire ?



Arrêté préfectoral n° 2014 345-0001 du 21/12/2014 relatif à la lutte contre le bruit.

Les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne

Nuisances sonores

pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



DEUX ASSOCIATIONS RENONCENT A LA SUBVENTION MUNICIPALE POUR 2020



Bercaïl mouchanais

— «Compte tenu de la crise sanitaire que traverse notre pays et des mesures de protection à respecter, l'association le Bercaïl Mouchanais a décidé d'annuler de nombreuses manifestations pour 2020 (fête locale en mai, fête de la musique en juin...)

Par solidarité, nous souhaitons que la subvention de 300€ que

vous nous allouez annuellement, ne nous soit pas versée pour l'année en cours. Nous savons que cette somme pourra être affectée ailleurs et sera plus utile dans l'achat d'équipement de protection par exemple... » *(extrait du courrier du Bercaïl mouchanais)*



Animation mouchanaise

« Nous souhaitons nous aussi, à notre niveau, exprimer notre solidarité et

participer à cet effort collectif par une contribution de 300 €.

Cette somme correspond à la subvention communale annuelle que vous attribuez à l'Animation Mouchanaise.

Vous pouvez donc la conserver à d'autres fins budgétaires, pour des dépenses liées au covid dont vous avez assumé la charge... »

(extrait du courrier de l'Animation Mouchanaise)

« Charte de l' élu local »

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires

soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur

après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**Charte lue
et adoptée
lors de la
mise en
place des
conseils
municipaux
en France**

Etat civil

Naissances :

Hermine Taulet, le 5 mai 2020

Gabriel Moreira,
le 18 décembre 2019

Cassandra Ochotny
le 17 juillet 2019

Mariages :

Patrick Roulhac et Véronique Bomont, le 10 Août 2019

Décès :

Christelle Delor née Cayrou,
le 3 Mai 2020

Mauricette Ferry,
le 7 Octobre 2019

Félisa Touhé, née Baron-Laporta, le 19 Août 2019

Transcription :

Renée Ida Azam née Gourdon, le 13 Mai 2020

Pierre Laberrenne
le 3 Août 2019

**Une pensée pour Véronique
Téoulet (16 Février 2019)**

COMMISSIONS COMMUNALES



Installations des
commissions

Finances & Budget :
Marie-Claude GELAS

Olivier BIERER
Marie-Rose DEBRANCHE
Jessica DRIARD
Robert FASOLO
Philippe GIRONI
Rose-Marie HIGOA
Valérie LANEQUE
Christian SAUM-DECUNS
Cyril SCRIVE

**Travaux ~ Voirie ~ Bâti-
ments ~ Assainissement ~
Urbanisme ~ Sécurité :**
Robert FASOLO

Olivier BIERER – Jessica
DRIARD – Marie-Claude
GELAS – Valérie
LANEQUE – Christian
SAUM-DECUNS

**Communication ~ Bulletin
Municipal :**
Christian SAUM-DECUNS

Robert FASOLO - Marie-
Claude GÉLAS - Rose-
Marie HIGOA – Valérie
LANEQUE - Cyril SCRIVE

Affaires Scolaires :
Jessica DRIARD

Marie-Rose DEBRANCHE
– Philippe GIRONI – Rose
-Marie HIGOA

**Vie associative ~
Jeunesse ~ Sports :**
Marie-Rose DEBRANCHE

Olivier BIERER – Jessica
DRIARD – Philippe
GIRONI

**Embellissement ~ Cadre
De Vie ~ Agenda 21 :**
Christian SAUM-DECUNS

Marie-Rose DEBRANCHE
– Robert FASOLO - Marie-
Claude GÉLAS - Rose-
Marie HIGOA

**Solidarité ~ Action Socia-
le :** Marie-Claude GÉLAS

Marie-Rose DEBRANCHE
– Rose-Marie HIGOA

Vie des Quartiers :

Olivier BIERER
Marie-Rose DEBRANCHE
Jessica DRIARD
Robert FASOLO
Marie-Claude GELAS
Philippe GIRONI
Rose-Marie HIGOA
Valérie LANEQUE
Christian SAUM-DECUNS
Cyril SCRIVE

**Référents aux Affaires
militaires ~ Questions
Défense :**
Rose-Marie HIGOA

Robert FASOLO

Culture : Cyril SCRIVE

Valérie LANEQUE - Chris-
tian SAUM-DECUNS

Appel d'offres :
Olivier BIERER – Robert
FASOLO - Marie-Claude
GELAS - Rose-Marie
HIGOA – Valérie LANE-
QUE

**Référente cellule de ges-
tion de crise sanitaire :**
Rose-Marie HIGOA

Christian SAUM-DECUNS
- Robert FASOLO

Référente MSA :
Valérie LANEQUE

**Délégués à la Fédération
des sites clunisiens :**
Christian SAUM-DECUNS
- Cyril SCRIVE

Embellissement de la commune , travailler en équipe :



Les membres du CAUE
autour des carrés potagers
de l'école

Nous allons nous inspirer des propositions et remarques effectuées par le Jury départemental et le CAUE pour contribuer à ce que la commune s'inscrive dans la démarche embellissement, préservation du patrimoine végétal et patrimonial, respect et accueil des personnes. La commune participe cette année au concours départemental des villages fleuris et le jury est passé début août. Nous souhaitons l'adhésion des habitants de Mouchan pour le fleurissement et l'embellissement de toute la commune. Si vous êtes intéressé, contactez la mairie.

(05 62 28 40 33 ; mairie.mouchan@orange.fr)



Visitez l'église romane clunisienne



**DU MERCREDI
AU DIMANCHE
DE 15H00 A 19H00**

Jusqu'à fin août 2020

PARTIR TRANQUILLE EN VACANCES

La gendarmerie nationale propose l'Opération Tranquillité Vacances (OTV)

-Vous pouvez remplir directement un formulaire sur internet (service public.fr) et vous rendre à la gendarmerie où l'on vous demandera quelques renseignements :
* véhicule stationné sur votre propriété ? Un système d'alarme ?
* Est-ce que une tierce personne possède les clés de votre habitation si c'est le cas il faudra fournir les coordonnées de cette personne.
* Est-ce que vous possédez des animaux ? Etc...

Pour vous joindre, vous devrez fournir l'adresse et numéro de téléphone de votre lieu de vacances ou de déplacement ainsi que la durée. Par géo localisation du lieu à surveiller, les gendarmes valident via leur application, la surveillance effectuée, de jour comme de nuit.

L'Opération Tranquillité Vacances est maintenant valable toute l'année.

ATTENTION AUX ARNAQUES PHOTOVOLTAIQUE ET ISOLATION DES COMBLES

Si vous êtes contactés ou démarchés par des sociétés commerciales, renseignez vous préalablement auprès de la mairie ou de la communauté de communes.

Des consignes toujours d'actualité

CONSIGNES D'HYGIENE ET SÉCURITÉ



PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE
POUR LE PERSONNEL



JETEZ VOS MOUCHOIRS
DANS UNE CORBEILLE
APRÈS LA PREMIÈRE
UTILISATION



LAVEZ OU
DÉSINFECTEZ
VOS MAINS
RÉGULIÈREMENT



TOUSSEZ OU
ETERNUEZ
DANS VOTRE
COUDE

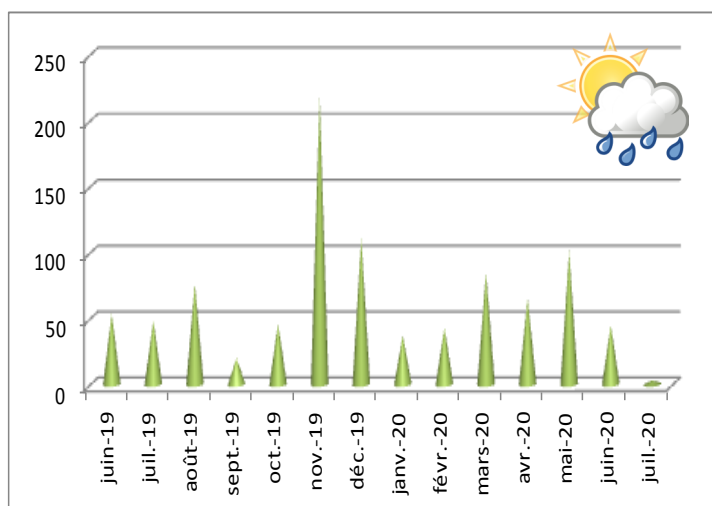


RESPECTEZ UNE
DISTANCE DE
1 MÈTRE MINIMUM



NE VOUS TOUCHEZ
PAS LE VISAGE
ET LIMITEZ LES CONTACTS
DIRECTS OU INDIRECTS

PLUVIOMETRIE MOUCHAN 2019-2020



MAIRIE de MOUCHAN

05 62 28 40 33

mairie.mouchan@orange.fr

M. le maire : 06.77.09.56.26

site : **<https://www.mouchan.fr>**



communedemouchan



@mairiemouchan



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

**PanneauPocket/
Mouchan**